

## CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

Extrait de procès-verbal de la  
séance du 4 avril 2012

Présidence de M. Pierre Marc Burnand

Conseillers présents : 82

---

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. d'accepter la création de l'Association de communes "Police Région Morges" ;
  2. d'accepter l'adhésion à l'Association de communes "Police Région Morges" au sens des articles 112 à 127 de la Loi sur les communes ;
  3. d'approuver les statuts et annexes y relatifs ;
  4. d'approuver le cadre financier de cette Association selon les tableaux Nos 1 et 2 du présent préavis ;
  5. d'approuver la réorganisation telle que présentée ;
  6. d'accepter l'augmentation des effectifs telle que présentée au point 5.4 et au tableau N° 3 du présent préavis ;
  7. d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2012 et suivants les montants nécessaires à la participation communale à l'Association ;
- \*\*\*\*\*
8. d'accorder un montant de CHF 15'000.00 pour l'aménagement d'une cloison à Saint-Louis 2 ;
  - 8.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 500.00 par année dès 2012 ;

9. d'accorder un montant de CHF 99'350.00 pour l'ameublement de Saint-Louis 2 (part exclusive de Morges) et pour la peinture de HP Yersin ;
- 9.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 9'935.00 par année dès 2012 ;
10. d'accorder un montant de CHF 68'246.00 pour tirer la fibre optique et racheter le mobilier et le câblage de Saint-Louis 2 ;
- 10.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 8 ans, à raison de CHF 8'531.00 par année dès 2012 ;
11. d'accorder un montant de CHF 10'000.00 pour l'achat d'un scooter électrique dévoué aux ASP ;
- 11.1 de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 5 ans, à raison de CHF 2'000.00 par année dès 2012;

\*\*\*\*\*

12. d'accorder un montant de CHF 44'252.99 (CHF 67'264.00 x 65.79%) pour l'achat de l'ameublement pour Saint-Louis, l'achat de luminaires et le rachat du mobilier de Morges ;
- 12.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur 10 ans dès 2012 ;
13. d'accorder un montant de CHF 191'468.25 (CHF 291'029.45 x 65.79%) pour l'achat de la signalisation des bâtiments, le matériel informatique, le matériel téléphonique, la valeur résiduelle des radars, l'adaptation des systèmes radios et le matériel radio de Morges et Saint-Prex ;
- 13.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur 5 ans dès 2012 ;
14. d'accorder un montant de CHF 215'881.00 (CHF 328'136.50 x 65.79%) pour l'achat d'un véhicule radar et d'un véhicule de police de proximité, le rachat du matériel roulant et de l'équipement personnel des polices de Morges et de Saint-Prex ;
- 14.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur 2 ans dès 2012 ;
15. d'accorder un montant de CHF 65'523.55 (CHF 99'595.00 x 65.79%) pour le crédit d'étude "police régionale", le rachat des armes en stock et en service, du matériel en stock, des télécopieuses et scanner ainsi que l'ameublement existant de Morges et Saint-Prex ;
- 15.1 d'accepter que l'Association de communes amortisse cet investissement sur un an en 2012 ;

\*\*\*\*\*

16. de se porter garant envers la CIP pour le transfert de son personnel ;
17. de fixer l'entrée en vigueur au 30 juin 2012, dès la publication de l'approbation des statuts par le Conseil d'Etat.

Résultat de la votation : **majorité évidente (3 avis contraires et 6 abstentions)**

---

Ainsi délibéré en séance du 4 avril 2012.

L'attestent :

Le président

La secrétaire

Pierre Marc Burnand

Jacqueline Botteron